



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.6/AC.2/2008/1/Add.1  
18 août 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des statistiques des transports

Groupe spécial d'experts du recensement  
de la circulation sur les routes E

Neuvième session  
Genève, 10 novembre 2008  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS  
POUR LE RECENSEMENT DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES E ET  
L'INVENTAIRE DES NORMES ET DES PARAMÈTRES DES GRANDES  
ROUTES DE TRAFIC INTERNATIONAL EN EUROPE EN 2010  
(«RECENSEMENT DE LA CIRCULATION  
SUR LES ROUTES E DE 2010»)**

Additif

Tableaux du recensement de la circulation sur les routes E de 2010<sup>1</sup>

Chaque pays devrait communiquer les données nécessaires aux tableaux ci-après pour l'année 2010.

---

<sup>1</sup> Pour toutes les définitions, prière de se reporter au document ECE/TRANS/WP.6/AC.2//2008/1/Add.2.

Tableau 1

**Longueur totale des routes E selon leur largeur et le nombre de chaussées  
et de voies de circulation fin 2005 et fin 2010  
(Ensemble des routes E)**

Pays:		Unité: km	
Routes E		2005	2010
1.	Toutes les routes E		
	Dont routes devenues autoroutes depuis 2005 <sup>1</sup>		
Selon le nombre total de voies			
Route ordinaire			
	– À 1 voie		
	– À 2 voies		
	– À 3 voies		
	– À 4 voies		
	– À 5 voies et plus		
	– Inconnu		
Route express			
	– À 1 voie		
	– À 2 voies		
	– À 3 voies		
	– À 4 voies		
	– À 5 voies et plus		
	– Inconnu		
Autoroute			
	– À 2 voies		
	– À 3 voies		
	– À 4 voies		
	– À 5 voies		
	– À 6 voies		
	– À 7 voies et plus		
	– Inconnu		

<sup>1</sup> La longueur totale des routes qui sont devenues des autoroutes depuis 2005 du fait d'une amélioration d'un changement de catégorie doit être indiquée.

**Symboles à utiliser:**

- ... Pas disponible.
- Résultat rigoureusement nul.
- 0 Résultat inférieur à la moitié de l'unité utilisée.

**Tableau 1 (suite)**  
**Longueur totale des routes E selon leur largeur et le nombre de chaussées et de voies de circulation fin 2005 et fin 2010**  
**(Tronçons de route à une chaussée)**

Pays:		Unité: km		
Routes E		Nombre de voies	2005	2010 <sup>1</sup>
2.	Tronçons de route à une chaussée <sup>1</sup>			
2.1	Selon le nombre de voies			
	– À 1 voie			
	– À 2 voies			
	– À 3 voies			
	– À 4 voies			
	– À 5 voies et plus			
	– Inconnu			
2.2	Selon la largeur de la chaussée			
a)	Total avec une largeur de la chaussée jusqu'à 5,99 m			
	– Route ordinaire	1		
		2		
b)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 6 et 6,99 m			
	– Route ordinaire	2		
c)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 7 et 8,99 m			
	– Route ordinaire	2		
		3		
	– Route express	2		
	– Autoroute	2		
d)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 9 et 10,49 m			
	– Route ordinaire	2		
		3		
	– Route express	2		
		3		
	– Autoroute	2		
		3		
e)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 10,50 et 11,99 m			
	– Route ordinaire	3		
		4		
	– Route express	2		
		3		
	– Autoroute	2		
		3		
f)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 12 et 13,99 m			
	– Route ordinaire	3		
		4		
	– Route express	3		
		4		
	– Autoroute	3		
		4		
g)	Total avec une largeur de la chaussée de 14 m et plus			
	– Route ordinaire	3		
		4		
		5 et >		
	– Route express	4		
		5 et >		
	– Autoroute	4		
		5 et >		

<sup>1</sup> Des autoroutes pourraient aussi ne comporter, en des points particuliers ou à titre temporaire, qu'une seule chaussée et constituer en conséquence une subdivision de cette section.

Tableau 1 (suite)

**Longueur totale des routes E selon leur largeur et le nombre de chaussées et de voies de circulation fin 2005 et fin 2010  
(Tronçons de route à deux chaussées séparées par un terre-plein central)**

Pays:

Unité: km

Routes E		Nombre de voies par chaussée	2005	2010
3.	Tronçons de route à deux chaussées séparées par un terre-plein central <sup>1,2</sup>			
3.1	Selon le nombre de voies			
	– À 2 voies			
	– À 3 voies			
	– À 4 voies			
	– À 5 voies			
	– À 6 voies			
	– À 7 voies et plus			
	– Inconnu			
3.2	Selon la largeur de la chaussée			
a)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 6 et 6,99 m			
	– Route ordinaire	2		
b)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 7 et 8,99 m			
	– Route ordinaire	2		
		3		
	– Route express	2		
	– Autoroute	2		
c)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 9 et 10,49 m			
	– Route ordinaire	2		
		3		
	– Route express	2		
		3		
	– Autoroute	2		
		3		
d)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 10,50 et 11,99 m			
	– Route ordinaire	3		
		4		
	– Route express	2		
		3		
	– Autoroute	2		
		3		
e)	Total avec une largeur de la chaussée comprise entre 12 et 13,99 m			
	– Route ordinaire	3		
		4		
	– Route express	3		
		4		
	– Autoroute	3		
		4		
f)	Total avec une largeur de la chaussée de 14 m et plus			
	– Route ordinaire	3		
		4		
		5 et >		
	– Route express	4		
		5 et >		
	– Autoroute	4		
		5 et >		

<sup>1</sup> Les routes dont chaque chaussée comporte un nombre de voies différent doivent être classées en fonction du plus petit nombre de voies. Indiquer la longueur de ces tronçons.

<sup>2</sup> Dans la section 3, indiquer le nombre total de voies des deux chaussées, mais, dans la subdivision selon la largeur de la chaussée, indiquer seulement le nombre de voies d'une seule chaussée.

**Tableau 2**

**Longueur des tronçons de routes E classés selon le volume  
du trafic journalier annuel moyen (TJAM)**

**Pays:**

Trafic journalier annuel moyen (TJAM)		Longueur des tronçons de route (km)	
		2005	2010
1	Jusqu'à 999		
2	1 000-1 999		
3	2 000-3 999		
4	4 000-5 999		
5	6 000-9 999		
6	10 000-14 999		
7	15 000-19 999		
8	20 000-24 999		
9	25 000-29 999		
10	30 000-39 999		
11	40 000-49 999		
12	50 000-59 999		
13	60 000-79 999		
14	80 000-99 999		
15	100 000-119 999		
16	120 000-149 999		
17	150 000 et plus		
18	Inconnu <sup>1</sup>		
19	TOTAL		

<sup>1</sup> Les tronçons de routes sur lesquels aucun comptage n'est effectué (par exemple en agglomération et en zone périurbaine) doivent figurer dans la rubrique «Inconnu» de ce tableau. Toutefois, si les pays établissent des comptages pour l'ensemble du réseau de routes E, y compris dans ces zones, indiquer le total de ces chiffres dans le tableau. Dans les deux cas, les totaux des tableaux 1 et 2 doivent coïncider.

**Tableau 3**  
**Postes de comptage sur les routes E en 2010**

**Pays:**

Numéro de la route E	Longueur de la route <sup>1</sup> (km)	Nombre de postes de comptage				
		Comptages manuels seulement <sup>2,3</sup>	Comptages manuels et comptages automatiques <sup>2,3</sup>	Comptages automatiques seulement <sup>2</sup>	Autres postes de comptage <sup>2,3,4</sup>	Nombre total de postes <sup>2</sup> (C)+(D)+(E)+(F)
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)
Toutes les routes E du pays						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						
E .....						

<sup>1</sup> La longueur commune à deux ou plusieurs routes E doit être indiquée dans une note de bas de page.

<sup>2</sup> Le nombre de postes de comptage commun à deux ou plusieurs routes E doit être indiqué dans une note de bas de page.

<sup>3</sup> Les dates des comptages manuels doivent être indiquées dans une note de bas de page.

<sup>4</sup> La nature et les dates de fonctionnement de ces postes doivent être indiquées dans une note de bas de page.

**Tableau 4**  
**Répartition de la circulation motorisée par catégorie de véhicules en 2010**

**Pays:**

Catégorie de véhicules	Code	Routes E et nombre de postes de comptage correspondants											
		Toutes les routes E		E .....		E .....		E .....		E .....		E .....	
		Tous les postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....	
		Nombre moyen par poste en 2010	Change-ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change-ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change-ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change-ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change-ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change-ment par rapport à 2005 (%)
1.	Tous les véhicules automobiles	a											
1.1	Véhicules automobiles légers	a											
	Total des catégories A et B	b											
1.11	Catégorie A	a											
		c											
1.12	Catégorie B	a											
		c											
1.2	Véhicules automobiles lourds Total des catégories C et D	a											
		b											
1.21	Catégorie C	a											
		d											
1.22	Catégorie D	a											
		d											

<sup>1</sup> Indiquer le nombre de postes. Le nombre de postes de comptage communs à deux routes ou davantage devrait être indiqué dans une note de bas de page.

**Catégories de véhicules:**

- A = Véhicules automobiles à trois roues au maximum (motocycles avec ou sans side-car, y compris les scooters et les tricycles à moteur).
- B = Voitures particulières et véhicules utilitaires légers (véhicules, y compris les breaks, à neuf places assises au maximum (y compris la place du conducteur) et camionnettes d'un poids maximal autorisé n'excédant pas 3,5 tonnes). Les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers sont comptés dans cette catégorie qu'ils aient ou non une remorque, y compris les caravanes et les véhicules de loisirs.
- C = Véhicules routiers utilitaires (camions d'un poids maximal autorisé de plus de 3,5 tonnes, camions avec une ou plusieurs remorques, tracteurs avec semi-remorque et une ou plusieurs remorques, tracteurs avec une ou plusieurs remorques et tracteurs sans remorque ni semi-remorque) et Véhicules spéciaux (tracteurs agricoles, véhicules spéciaux tels que rouleaux compresseurs automobiles, bouteurs, grues mobiles et chars d'assaut et autres véhicules automobiles routiers non spécifiés par ailleurs).
- D = Autobus, autocars et trolleybus.

**Explication du code:**

- a = Nombre moyen de véhicules automobiles par jour.
- b = En pourcentage du nombre moyen de tous les véhicules automobiles par jour.
- c = En pourcentage du nombre moyen des véhicules automobiles légers par jour.
- d = En pourcentage du nombre moyen des véhicules automobiles lourds par jour.

**Tableau 4 bis**  
**Répartition de la circulation motorisée par catégories de véhicules en 2010**

**Pays:**

Catégorie de véhicules		Code	Routes E et nombre de postes de comptage correspondants											
			Toutes les routes E						E .....					
			Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....	
			Trafic nocturne <sup>2</sup> (Véhicules/8 h)		Trafic vacancier <sup>3</sup> (Véhicules/24 h)		Trafic aux heures de pointe <sup>4</sup> (Véhicules/heure)		Trafic nocturne <sup>2</sup> (Véhicules/8 h)		Trafic vacancier <sup>3</sup> (Véhicules/24 h)		Trafic aux heures de pointe <sup>4</sup> (Véhicules/heure)	
		Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	
1.	Tous les véhicules automobiles	a												
1.1	Véhicules automobiles légers Total des catégories A et B	a												
		b												
1.11	Catégorie A	a												
		c												
1.12	Catégorie B	a												
		c												
1.2	Véhicules automobiles lourds Total des catégories C et D	a												
		b												
1.21	Catégorie C	a												
		d												
1.22	Catégorie D	a												
		d												

**Pour les explications sur les catégories de véhicules automobiles, voir le tableau 4 du présent document.**

**Notes:**

<sup>1</sup> Indiquer le nombre de postes. Le nombre de postes de comptage communs à deux routes ou davantage devrait être indiqué dans une note de bas de page.

<sup>2</sup> Le trafic nocturne est en principe défini comme le trafic journalier annuel moyen (TJAM) entre 22 heures et 6 heures.

<sup>3</sup> Le trafic vacancier est en principe défini comme le trafic journalier moyen (TJM) pendant la période des vacances, de deux mois environ (et, dans des cas exceptionnels, d'un mois).

<sup>4</sup> Le trafic aux heures de pointe est en principe défini comme étant le trafic de la cinquantième heure la plus chargée.

**Explication du code:**

a = Nombre moyen de véhicules automobiles par jour.

b = En pourcentage du nombre moyen de tous les véhicules automobiles par jour.

c = En pourcentage du nombre moyen des véhicules automobiles légers par jour.

d = En pourcentage du nombre moyen des véhicules automobiles lourds par jour.



**Tableau 4 bis (suite)**  
**Répartition de la circulation motorisée par catégories de véhicules en 2010**

**Pays:**

Catégorie de véhicules		Code	Routes E et nombre de postes de comptage correspondants											
			E .....						E .....					
			Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....		Postes de comptage <sup>1</sup> .....	
			Trafic nocturne <sup>2</sup> (Véhicules/8 h)		Trafic vacancier <sup>3</sup> (Véhicules/24 h)		Trafic aux heures de pointe <sup>4</sup> (Véhicules/heure)		Trafic nocturne <sup>2</sup> (Véhicules/8 h)		Trafic vacancier <sup>3</sup> (Véhicules/24 h)		Trafic aux heures de pointe <sup>4</sup> (Véhicules/heure)	
		Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	Nombre moyen par poste en 2010	Change- ment par rapport à 2005 (%)	
1.	Tous les véhicules automobiles	a												
1.1	Véhicules automobiles légers Total des catégories A et B	a												
		b												
1.11	Catégorie A	a												
		c												
1.12	Catégorie B	a												
		c												
1.2	Véhicules automobiles lourds Total des catégories C et D	a												
		b												
1.21	Catégorie C	a												
		d												
1.22	Catégorie D	a												
		d												

**Pour les explications sur les catégories de véhicules automobiles, voir le tableau 4 du présent document.**

**Notes:**

<sup>1</sup> Indiquer le nombre de postes. Le nombre de postes de comptage communs à deux routes ou davantage devrait être indiqué dans une note de bas de page.

<sup>2</sup> Le trafic nocturne est en principe défini comme le trafic journalier annuel moyen (TJAM) entre 22 heures et 6 heures.

<sup>3</sup> Le trafic vacancier est en principe défini comme le trafic journalier moyen (TJM) pendant la période de vacances, de deux mois environ (et, dans des cas exceptionnels, d'un mois).

<sup>4</sup> Le trafic aux heures de pointe est en principe défini comme étant le trafic de la cinquantième heure la plus chargée.

**Explication du code:**

a = Nombre moyen de véhicules automobiles par jour.

b = En pourcentage du nombre moyen de tous les véhicules automobiles par jour.

c = En pourcentage du nombre moyen des véhicules automobiles légers par jour.

d = En pourcentage du nombre moyen des véhicules automobiles lourds par jour.

**Tableau 5**  
**Longueur et utilisation des routes<sup>1,2</sup>**

**Pays:**

		Longueur (km)	Véhicules-kilomètres (millions par année)				
			Total	dont <sup>3</sup> :			
				Véhicules de catégorie A	Véhicules de catégorie B	Véhicules de catégorie C	Véhicules de catégorie D
1.	Longueur totale	2005					
		2010					
Par types de routes							
1.1	Total des routes E	2005					
		2010					
1.11	– Autoroutes	2005					
		2010					
1.12	– Routes express	2005					
		2010					
1.13	– Autres routes E	2005					
		2010					
1.2	Total des routes non classées E	2005					
		2010					
1.21	– Autoroutes	2005					
		2010					
1.22	– Routes express	2005					
		2010					
1.23	– Autres routes non classées E*	2005					
		2010					

\* Chaque pays doit indiquer de quel réseau (communautaire, régional ou national par exemple) il s'agit.

<sup>1</sup> Les données relatives aux rubriques 1 et 1.1 devraient être fondées sur les résultats du recensement 2005-2010 sur les routes E tandis que les données relatives aux rubriques 1.2, 1.21, 1.22 et 1.23 pourraient être établies à partir d'évaluations.

<sup>2</sup> La méthode utilisée pour l'évaluation des véhicules-kilomètres devrait faire l'objet d'une note.

<sup>3</sup> Pour les explications sur les catégories de véhicules automobiles A-D, voir le tableau 4 du présent document.

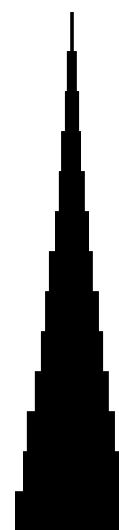
**Tableau 6**

**Symboles à utiliser pour la présentation des résultats du recensement de la circulation sur les grandes routes de trafic international (routes E) de 2010 et données à faire figurer sur les cartes en ce qui concerne les postes de comptage**

**SYMBOLES**

Véhicules automobiles

Catégories (A)-(D) par jour	Couleur	Largeur en mm
Jusqu'à 999	Rouge	0,5
1 000-1 999	"	1
2 000-5 999	"	1,5
6 000-9 999	"	2,5
10 000-14 999	"	3,5
15 000-24 999	"	4,5
25 000 -39 999	"	6
40 000-59 999	"	7,5
60 000-79 999	"	9
80 000-99 999	"	10,5
100 000-119 999	"	12
120 000-149 999	"	14
150 000 et plus	"	16



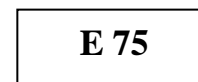
Les routes classées comme autoroutes et routes express doivent être indiquées comme suit en rouge, la largeur totale de la bande correspondant à la densité de la circulation; le pourcentage du trafic lourd dans le trafic total devrait être indiqué si possible.



Données incomplètes ou non disponibles



NUMÉRO DE LA ROUTE «E»



POSTES DE COMPTAGE



**Tableau 7**

**Données relatives aux densités de la circulation motorisée aux postes de comptage en 2010 des routes E indiquées sur la carte ci-jointe**

**Pays:**

Numéro de route E <sup>1</sup>	Numéro du poste de comptage	Longueur de la section de route	Nombre de chaussées	Largeur normale de la section de route pour chaque chaussée	Nombre de voies <sup>2</sup>	Largeur normale ou moyenne des voies entre les postes de comptage	Largeur des terre-pleins centraux <sup>3</sup>	Largeur des bandes d'arrêt d'urgence <sup>3</sup>	Vitesse moyenne de conception <sup>4</sup>	Moyenne journalière annuelle de la circulation motorisée en 2010	Pourcentage d'augmentation (+) ou de diminution (-) par rapport à 2005 <sup>5</sup>	Pourcentage de véhicules automobiles lourds <sup>6</sup>
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)	(K)	(L)	(M)

<sup>1</sup> Les postes de comptage doivent être disposés dans l'ordre énoncé à l'annexe 1 de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR).  
<sup>2</sup> Il convient d'indiquer le nombre de voies qui représente le mieux le tronçon de route en question. Quand il s'agit de tronçon de route à chaussée unique, il convient d'indiquer le nombre total de voies (2, 3, 4, 5, ...). Pour les tronçons de route à deux chaussées séparées par un terre-plein central, il convient d'indiquer le nombre total de voies (2+2, 2+3, 3+3, 3+4, ...).  
<sup>3</sup> Pour la largeur du terre-plein central (H) et celle des bandes d'arrêt d'urgence (I), indiquer la largeur normale sur la plus grande distance en kilomètres séparant un poste de comptage d'un autre. Si cette information n'est pas disponible pour les terre-pleins centraux (H) et les bandes d'arrêt d'urgence (I) sur la plus grande distance en kilomètres séparant un poste de comptage d'un autre, indiquer s'il y a un terre-plein central et une bande d'arrêt d'urgence (OUI ou NON).  
<sup>4</sup> Pour la vitesse moyenne de conception (J), indiquer la vitesse de conception pour la plus grande distance en kilomètres séparant un poste de comptage d'un autre.  
<sup>5</sup> Si les chiffres de l'augmentation ou de la diminution en pourcentage par rapport à 2005 ne correspondent pas à la différence effective entre les chiffres donnés pour 2010 et ceux publiés antérieurement pour le recensement de 2005, il convient de donner l'explication nécessaire dans une note de bas de page.  
<sup>6</sup> Les véhicules des catégories C et D sont des véhicules automobiles lourds.

**Tableau 8**  
**Situation de la signalisation des routes E au 31 décembre 2010**

**Pays:**

Numéro de la route E	Routes E dont la signalisation est en place	Routes E dont la signalisation est en cours ou planifiée	
	Oui/Non (si oui, indiquer la date d'achèvement; si non, remplir la colonne (C) ou (D))	Signalisation en cours (date d'achèvement prévue)	Signalisation planifiée (date d'achèvement prévue)
(A)	(B)	(C)	(D)
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			
E .....			